

édition
2013
2014

J'embauche un APPRENTI...



300 FORMATIONS
du CAP
au DIPLÔME D'INGÉNIEUR

www.apprentissage-alsace.eu





Philippe Richert

Président du Conseil
Régional d'Alsace
Ancien Ministre

Ce sont près de 15 000 apprentis que les entreprises alsaciennes formeront à la rentrée 2013-2014. L'apprentissage est une filière d'excellence qui offre une solution adaptée pour vos besoins permanents en main d'œuvre qualifiée. Mais c'est aussi un outil efficace de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

En Alsace, plus de 300 formations peuvent être préparées en apprentissage, du CAP au diplôme d'ingénieur. Pour nos jeunes, l'apprentissage garantit de réelles opportunités d'emploi.

La Région Alsace consacre un budget de 65 millions d'€ à l'apprentissage. Et afin de soutenir les entreprises dans leur effort de formation, la Région leur attribue la moitié de ce budget (soit 26 millions d'€). Si l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF) versée par l'Etat aux Régions afin de permettre ce soutien est actuellement en débat, ce dispositif n'est pas supprimé pour la rentrée 2013-2014 et la garantie a été donnée par l'Etat que les entreprises de moins de 10 salariés bénéficieront d'une nouvelle aide à partir de 2014.

Profondément ancrée dans son environnement rhénan et consciente des intérêts partagés entre les économies allemande et française, la Région Alsace a décidé de mettre en place un dispositif dynamique et spécifique en faveur de l'apprentissage transfrontalier. Grâce à ce dispositif, les entreprises alsaciennes pourront accueillir de jeunes apprentis allemands qui suivent une formation théorique dans un centre de formation allemand. Ce dispositif, simple et motivé par une volonté d'adéquation aux réalités du marché du travail, vous est détaillé plus en avant dans la brochure.

Ce guide est réédité par la Région Alsace afin de compléter votre information. L'apprentissage est une chance vous permettant de développer vos compétences, de vous assurer de qualifications et de consolider ainsi votre savoir-faire.

La Région Alsace est et reste à vos côtés dans cette aventure.

L'ESSENTIEL SUR L'APPRENTISSAGE

QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage permet de préparer un diplôme en partageant son temps entre l'entreprise et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ; il permet d'allier **théorie et pratique**, pour se former à un métier de manière immédiate et concrète.

Le rythme de l'alternance est adapté au métier et au diplôme (une semaine en CFA et deux semaines en entreprise, ou deux jours en CFA et trois en entreprise, par exemple).

Tous les jeunes de 16 ans (15 ans révolus pour ceux sortant de troisième) à 25 ans peuvent entrer en apprentissage et la durée du contrat peut varier de **1 à 3 ans** en fonction du type de profession et de la qualification préparée.

QUI PEUT EMBAUCHER UN APPRENTI ?

L'employeur de l'apprenti peut être une entreprise privée, publique ou associative.

QUI PEUT ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Le jeune est obligatoirement suivi par un **maître d'apprentissage** (ou par une équipe tutorale). Celui-ci est soit l'employeur, soit l'un des salariés de l'entreprise.

Le nombre maximal d'apprentis pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise ou un établissement est fixé à **deux apprentis pour chaque maître d'apprentissage**. Selon le domaine concerné, il y a des conditions spécifiques qui doivent obligatoirement être remplies par le maître d'apprentissage. Pour les connaître, il suffit de se mettre en relation avec la chambre consulaire concernée (cf. coordonnées p.19).

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'APPRENTI ?

L'apprenti est un **salarié à part entière**. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours dispensés au CFA. Ce temps est compris dans le temps de travail.

L'apprenti ne bénéficie plus des vacances scolaires mais des congés payés de l'entreprise, en fonction de la convention collective applicable (généralement 5 semaines par an).

QUEL CONTRAT D'APPRENTISSAGE ÉTABLI ?

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de droit français**. La déclaration du maître d'apprentissage en vue de la formation d'un apprenti est intégrée au contrat d'apprentissage.

L'enregistrement du contrat d'apprentissage est effectué par l'organisme consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers d'Alsace ou Chambre régionale d'Agriculture). Les employeurs du secteur public par exemple doivent le faire enregistrer par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte)

Pour compléter le contrat d'apprentissage, il suffit de se rendre sur le site internet de la chambre consulaire concernée ou de la contacter (cf. coordonnées p. 19).

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE PEUT-IL ÊTRE ROMPU ?

Les **deux premiers mois** de l'apprentissage sont considérés comme période d'essai, le contrat peut être rompu par l'employeur et/ou par l'apprenti.

Au-delà de la période d'essai, le contrat se poursuit jusqu'à son terme, sauf en cas de résiliation d'un commun accord. Le formulaire pour la rupture d'un contrat est fourni par la chambre qui a enregistré le contrat.

SOMMAIRE

- p 3 | L'essentiel sur l'apprentissage
- p 4 | Les aides aux employeurs
- p 5 | Quelle rémunération pour un apprenti ?
- p 6 | La mission du tuteur ou du maître d'apprentissage en 5 étapes
- p 7 | Et avant l'apprentissage ?
- p 8-9 | L'apprentissage transfrontalier
- p 10 | Un accompagnement sur mesure, pour ceux qui le désirent
- p 11 | Les niveaux de formation
- p 12-16 | Les formations en apprentissage
- p 17-18 | Les CFA d'Alsace
- p 19 | Contacts utiles

Découvrez toutes les opportunités d'apprentissage

EN UN CLIC !

Déposez vos places d'apprentissage, créez votre compte et consultez les CV des candidats sur le site de l'apprentissage :

www.apprentissage-alsace.eu

Comment trouver un apprenti ?

Le site régional www.apprentissage-alsace.eu, né d'une volonté partenariale entre la Région Alsace, les chambres consulaires et le rectorat, permet aux entreprises de déposer et gérer leurs places d'apprentissage et de consulter les CV de jeunes à la recherche d'un employeur.

LES AIDES AUX EMPLOYEURS

1. Aides de la Région Alsace

Sous certaines conditions, les employeurs peuvent bénéficier d'une aide à l'accompagnement des apprentis versée par la Région Alsace.

Le montant de cette aide est conditionné par la taille de l'entreprise.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Région :

www.region-alsace.eu

rubrique Education-Formation / Apprentissage.

2. Aides de l'Etat

Sous certaines conditions, les entreprises qui accueillent des apprentis peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt et d'une exonération des cotisations sociales.

Pour en savoir plus :

www.impots.gouv.fr



QUELLE RÉMUNÉRATION POUR UN APPRENTI ?

À quel niveau rémunérer un apprenti ?
Sur quelles bases réglementaires ?
Quelles sont les majorations possibles ?

Pendant tout le contrat d'apprentissage, l'apprenti perçoit au minimum le salaire correspondant à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

La rémunération minimale mensuelle brute au 01/01/2013 (durée légale de travail : 35 heures par semaine) :



Année d'exécution du contrat

Âge de l'apprenti

SMIC mensuel brut : 1 430,22 € (au 1^{er} janvier 2013)

	Âge de l'apprenti		
	- 18 ans	de 18 à 20 ans	21 ans et +
1^{ère} année	25 % 357,55 €	41 % 586,39 €	53 %* 758,02 €
2^{ème} année	37 % 529,18 €	49 % 700,81 €	61 %* 872,43 €
3^{ème} année	53 % 758,02 €	65 % 929,64 €	78 %* 1 115,57 €

* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.

Si l'apprenti progresse dans les cycles de formation chez un employeur différent, il bénéficie d'une rémunération au moins égale à celle à laquelle il pouvait prétendre dans le cadre de son précédent contrat. S'il progresse chez le même employeur, il bénéficie d'une rémunération au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année de son précédent contrat.

Le salaire varie également en fonction des conventions collectives. Pour en savoir plus, contactez la chambre consulaire compétente.

Bon à savoir

Le Service d'Accompagnement Régional des Apprentis Handicapés (S.A.R.A.H) conseille les entreprises qui recrutent des apprentis handicapés.
Contact : 03 88 23 99 13
www.creaialsace.org



LA MISSION DU TUTEUR OU DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN 5 ÉTAPES

1 Mettre en confiance l'apprenti

Le temps d'apprentissage en entreprise est essentiel : il va confirmer ou infirmer le choix initial du jeune en formation. Le tuteur peut aider l'apprenti à réfléchir à son projet professionnel et l'encourager à surmonter les éventuels obstacles. Instaurer un dialogue constructif et s'assurer d'une compréhension mutuelle, sur la base d'intérêts professionnels similaires, est fondamental. Tenir compte de la personnalité de l'apprenti et solliciter sa participation permettront de mettre en place un bon climat de travail.

2 Faciliter l'accueil de l'apprenti au sein de l'entreprise

- Préparer l'**intégration** de l'apprenti, afin qu'il se sente attendu lors de son arrivée (s'informer de l'objectif de la période en entreprise, informer l'équipe de son arrivée).
- Remettre les **documents utiles** : informations pratiques (horaires, restauration), le badge, la clé de bureau ou de vestiaire ; préparer un bureau, créer une adresse e-mail au nom de l'apprenti...
- Présenter l'**entreprise**, les autres **collaborateurs**, les **métiers** représentés dans l'entreprise, le **règlement** et les règles de sécurité.

3 Assurer la formation au sein de l'entreprise

- Le maître d'apprentissage n'est ni professeur ni formateur de métier, mais référent professionnel pour l'apprenti : c'est pourquoi il devra veiller à bien anticiper les séquences de formation en entreprise, et à mettre en place une coordination efficace entre l'entreprise et l'organisme de formation.

- Connaître et utiliser le **document de liaison** ou de suivi conçu par le centre de formation. Respecter la progression pédagogique des compétences à acquérir en s'assurant que l'ensemble des gestes et techniques soient compris, appris, assimilés et appliqués pour les tâches réalisées dans l'entreprise.

4 Expliquer, montrer, contrôler

- **Définir** précisément le travail que devra effectuer l'apprenti dans le cadre d'**objectifs identifiés**. Le travail doit être adapté aux compétences de l'apprenti, sous réserve des dispositions relatives à la législation du travail.
- Faire une **démonstration** de **chaque geste technique**, jusqu'à ce que l'apprenti sache le reproduire avec assurance.
- **Observer** les hésitations et les fausses manœuvres pour repérer les éventuelles difficultés. **Contrôler** le résultat et expliquer simplement comment progresser. **Interroger** l'apprenti sur sa démarche, susciter ses **propositions** d'organisation du travail et écouter ses interrogations... quitte à ce que celles-ci remettent peut-être certaines habitudes en question.

5 Evaluer

Evaluer, c'est faire le point sur les activités réalisées entre deux évaluations, les difficultés rencontrées, les acquis, le comportement au travail.

Une demi-heure par semaine suffit, mais permet de remédier immédiatement à une difficulté, sans la laisser s'installer.

- Éviter de réaliser l'entretien en présence d'autres personnes.
- Demander à l'apprenti de s'auto-évaluer, valoriser les points positifs.
- Effectuer un bilan global en fin de période tutorale.

Témoignages

« Pour assurer le suivi et la progression d'un apprenti, il faut rester très disponible pour répondre à toutes leurs questions et leurs demandes. Pour les motiver, j'essaie de les responsabiliser au maximum afin qu'ils se sentent considérés, et au fur et à mesure de leur progression on leur confie de nouvelles activités. »

Véronique OTT

Maître d'apprentissage et gérante, Boucherie-Charcuterie HERTZOG à Hésingue, Lauréate du Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage 2013.

« La tutoré peut développer sa confiance en lui-même et en ses potentialités uniquement s'il se sent dans un environnement constructif dans lequel il reçoit des encouragements sincères de la part de son tuteur. »

Sarah GRETNER

Maître d'apprentissage chez VOGELTP SAS à Scherwiller, Lauréate du Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage 2013.

« La fonction de maître d'apprentissage permet d'analyser sa propre pratique professionnelle et de réfléchir sur la manière de la partager car il ne suffit pas d'être un bon professionnel, il faut savoir partager ses compétences et ses connaissances. »

Sylvia ANDRE

Maître d'apprentissage chez SOFIGEST SAS à Pulversheim, Lauréate du Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage 2013.

ET AVANT L'APPRENTISSAGE ?

Bon à
savoir

QU'EST-CE
QU'UN DIMA ?

Le **Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance (DIMA)** permet à des jeunes de plus de 15 ans (à la date d'entrée en formation) de découvrir un environnement professionnel **avant de signer un contrat d'apprentissage**.

Il dure un an et conjugue **cours en CFA** (600 à 720 heures) et **plusieurs stages en entreprise** (12 à 16 semaines), ce qui permet de découvrir des métiers, d'observer et d'échanger avec des professionnels, pour valider son choix avant de s'engager.

Consulter la brochure « Et avant l'apprentissage ? » sur :

www.region-alsace.eu/dima



> LA SEMAINE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

Rien de tel qu'une immersion en entreprise pour découvrir un ou plusieurs métiers avant de choisir son orientation. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 14 à 26 ans. Sa durée varie de un à cinq jours dans la même entreprise. Cette expérience permet de découvrir un ou plusieurs métiers, une filière ou une activité avant de choisir son orientation. Le chef d'entreprise accueille un jeune dans ses locaux et répond à toutes ses questions. Tout est formalisé : « La Semaine découverte d'un métier » fait l'objet d'une convention entre l'entreprise, le jeune et son représentant légal (pour les mineurs). Une expérience enrichissante à tous points de vue.

Pour en savoir plus, contactez les Chambres de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre d'agriculture de région Alsace.

Les offres de stage **Découverte d'un métier** peuvent également être déposées sur le site : www.apprentissage-alsace.eu

OUVRIR VOTRE ENTREPRISE À L'INTERNATIONAL,

L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER

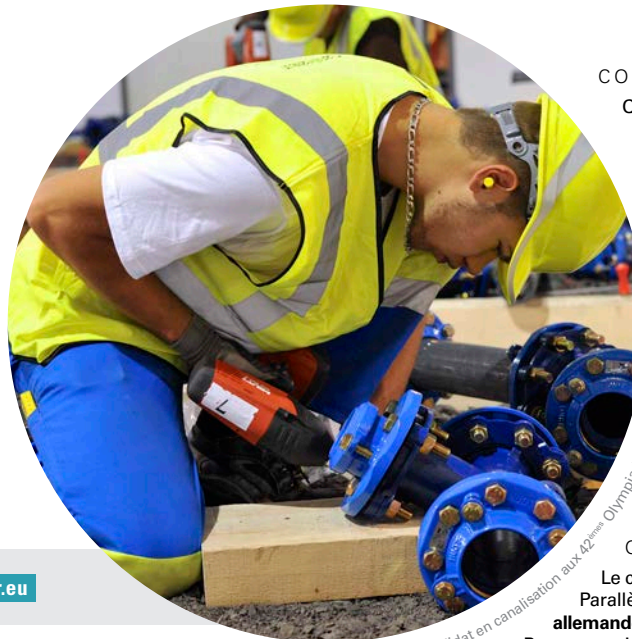
L'Allemagne est le premier pays investisseur en France ; c'est aussi le principal partenaire commercial et le premier client de l'Alsace. En effet, l'Alsace est la région de France qui exporte le plus vers l'Allemagne et la deuxième région de France qui importe le plus depuis l'Allemagne (après la Région Ile de France).

Pour la France et l'Allemagne, les **territoires transfrontaliers** doivent constituer des moteurs de compétitivité et des laboratoires d'expérimentations économiques et sociales de croissance durable.

Le dispositif d'apprentissage transfrontalier joue ce rôle au cœur de la région du Rhin supérieur. Il montre que les différences de système de formation, de culture ou encore de législation fiscale et sociale peuvent être surmontées. En ce sens, l'apprentissage transfrontalier contribue à effacer les frontières et apporte une réponse, parmi d'autres, aux préoccupations concrètes d'**emploi, de chômage, de formation et d'éducation**.

Retrouvez toutes les informations utiles sur l'**apprentissage transfrontalier** sur le site :

www.apprentissage-transfrontalier.eu



Geoffrey CYPUS, candidat en canalisation aux 42^{èmes} Olympiades des Métiers

PEUT-ON BÉNÉFICIER DES AIDES À L'EMPLOYEUR ?

Qui : les entreprises alsaciennes qui reçoivent des apprentis de la DHBW peuvent prétendre à la prime à l'employeur.

LE PROGRAMME MAESTR'AL

Le programme Maestr'Al finance des stages professionnels en Europe pour les apprentis alsaciens en entreprise en Alsace. Il a été créé à l'initiative de la Région Alsace et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région d'Alsace avec le soutien du programme Leonardo.

Les objectifs :

- Contribuer au développement de liens économiques entre les entreprises alsaciennes et leurs partenaires européens (filiales, clients, siège..)
- Inscrire la mobilité internationale dans le parcours de formation des apprentis alsaciens

A qui s'adresse le dispositif ?

Aux apprentis du CAP au BTS ou DUT inscrits en CFA en Alsace et employés dans une entreprise d'Alsace souhaitant réaliser un stage en entreprise à l'étranger :

- stage d'une durée de 2 semaines minimum à 39 semaines maximum pour les apprentis de niveau CAP et Bac Pro
- stage d'une durée de 3 semaines maximum pour les apprentis de niveau BTS

Les stages doivent être réalisés dans des organismes d'accueil (entreprises ou centres de formation) établis dans un des pays éligibles au programme : 28 pays membres de l'Union européenne plus pays associés (Islande, Norvège, Liechtenstein, Turquie et Suisse).

Contact : **CCI de Région Alsace** / tél. 33 3 88 76 45 04
www.apprentissage-alsace.eu

L'apprentissage transfrontalier, qu'est-ce que c'est ?

Comment ça marche ?

PRINCIPE

Dans le cadre d'un apprentissage transfrontalier, la partie théorique de la formation est dispensée dans le centre de formation du pays d'origine du jeune. Le diplôme délivré est celui du pays d'origine.

La partie pratique est réalisée, sous contrat d'apprentissage, dans une entreprise du pays voisin.

MODALITÉS

Ainsi, les entreprises françaises peuvent recruter de jeunes allemands en apprentissage transfrontalier. Le droit en vigueur fixant les conditions d'emploi dans le cadre d'un apprentissage transfrontalier est celui du pays où est implantée l'entreprise.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE, POUR CEUX QUI LE DÉSIRENT



Comment optimiser le recrutement et la formation des apprentis ?
Pour les entreprises, un accompagnement sur mesure est mis en place.

> APPRENDRE À FORMER

Les organismes consulaires – Chambre de Métiers d'Alsace, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre Régionale d'Agriculture – proposent des formations spécifiques à la fonction de maître d'apprentissage. La formation est ouverte à tous les collaborateurs désignés par le chef d'entreprise. Il est possible de prendre en charge la formation par les fonds de l'alternance ou le plan de formation de l'entreprise. Pour en savoir plus : consultez les coordonnées figurant à la fin de brochure, et contactez l'organisme consulaire dont vous relevez.

> LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les CCI d'Alsace sont très impliquées dans le développement de l'apprentissage à travers le réseau des POINTS A qui accompagne les entreprises pour faciliter le recrutement et la formation des apprentis. Actrices de terrain sur toutes les questions liées à l'information et à l'orientation professionnelle, les CCI accueillent et orientent près de 10.000 jeunes par an. Elles organisent une centaine d'actions d'information par an sur tout le territoire. Les CCI d'Alsace contribuent activement à la promotion de l'apprentissage auprès des entreprises. Quatre développeurs de l'apprentissage ont pour mission de **contacter des entreprises de façon à susciter de nouveaux contrats**. Elles aident les entreprises à définir leurs besoins en qualification, recensent les places d'apprentissage offertes par les entreprises et accompagnent ces dernières dans leur démarche d'accueil en leur proposant un service en ligne. Les CCI proposent des formations de tuteurs à destination des maîtres d'apprentissage

> LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE (CMA)

www.cm-alsace.fr

Le service « Jeunes et Entreprises » informe et conseille l'entreprise pour faciliter l'accueil d'un apprenti.

- l'habilitation à former des apprentis,
- l'assistance au contrat d'apprentissage (pré-remplissage du contrat et suivi jusqu'à son enregistrement),
- l'accompagnement de la formation en entreprise.

Pour cibler l'information et faciliter les démarches, la CMA met des conseillers développeurs de l'apprentissage à la disposition des entreprises. Et si le projet de former un jeune en contrat d'apprentissage se concrétise, l'entreprise est accompagnée jusqu'à la conclusion du contrat. La CMA propose également une formation destinée aux maîtres d'apprentissage et aux tuteurs pour les aider à partager leur savoir-faire et leur savoir-être.



> LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ALSACE

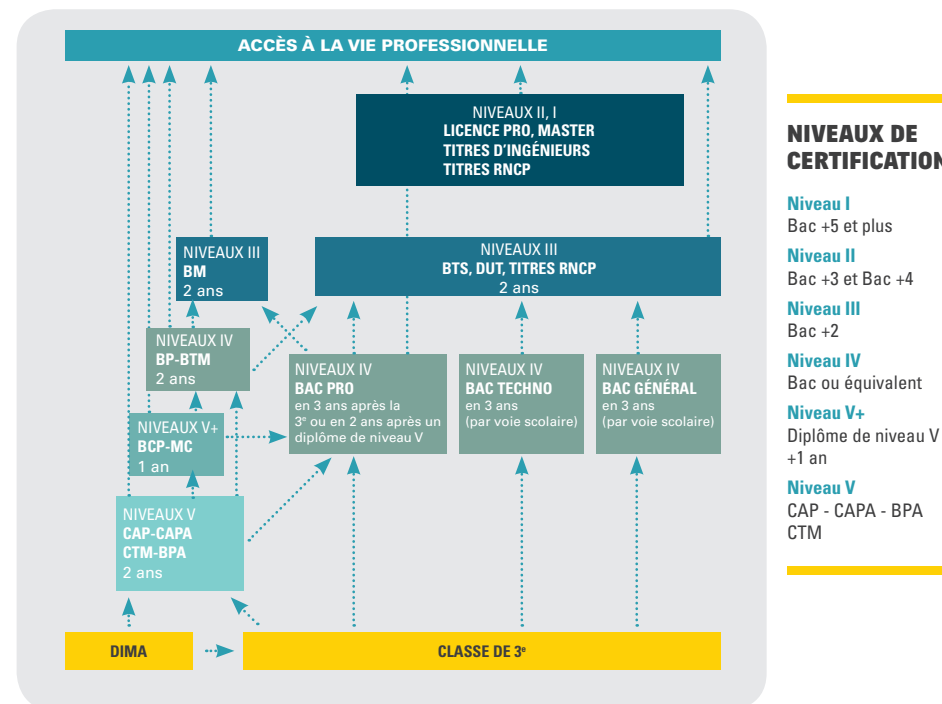
www.alsace.chambagri.fr

Pour tout projet d'accueil d'un apprenti dans le secteur agricole – paysage, viticulture, horticulture, productions animales, productions végétales, activités équestres, forêt, agroéquipement – l'équipe Apprentissage de la Chambre d'agriculture de région Alsace s'assure auprès de l'employeur que l'organisation de l'entreprise et la qualification du maître d'apprentissage permettent de bonnes conditions de formation. Les listes d'entreprises alsaciennes habilitées à la formation d'apprentis sont disponibles sur le site Internet par secteur d'activités et par diplôme envisagé par le candidat. Elles sont accessibles par le lien suivant :

<http://www.alsace.chambagri.fr/services/formation-apprentissage/apprentissage.html>.

Lorsqu'un candidat est retenu, la Chambre d'agriculture de région Alsace assure l'établissement du contrat ainsi que la coordination avec le CFA et la MSA dès lors que le projet de contrat lui est retourné (également téléchargeable par l'employeur par le même lien). Les nouveaux maîtres d'apprentissage sont vivement invités à participer à un stage de trois jours, afin de s'appropriier l'ensemble de leurs fonctions. Le service Formation Emploi joue un rôle de conseil auprès des jeunes et leurs familles

LES NIVEAUX DE FORMATION



NIVEAUX DE CERTIFICATION

- Niveau I**
Bac +5 et plus
- Niveau II**
Bac +3 et Bac +4
- Niveau III**
Bac +2
- Niveau IV**
Bac ou équivalent
- Niveau V+**
Diplôme de niveau V +1 an
- Niveau V**
CAP - CAPA - BPA
CTM

Bac Pro : Bac Professionnel / **Bac Techno** : Bac Technologique / **BCP** : Brevet de Compagnon Professionnel / **BM** : Brevet de Maîtrise / **BP** : Brevet Professionnel / **BPA** : Brevet Professionnel Agricole / **BTM** : Brevet Technique des Métiers / **BTS** : Brevet de Technicien Supérieur / **CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle / **CAPA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole / **CTM** : Certificat Technique des Métiers / **DUT** : Diplôme Universitaire de Technologie / **DIMA** : Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance / **MC** : Mention Complémentaire / **RNCP** : Répertoire National des Certifications Professionnelles

LES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

AGRICULTURE, AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT	NIVEAUX	CFA
CAP A Vigne et vin	V	24
CAP A Productions horticoles	V	6 et 24
CAP A Production agricole, utilisation des matériels	V	6 et 24
CSA Tracteurs et machines agricoles utilisation et maintenance	V	24
CAP A Seigneur d'équidés	V	6
CAP A Travaux paysagers	V	6 et 24
BPA Travaux d'aménagements paysagers	V	6 et 24
BAC PRO A Conduite et gestion de l'exploitation agricole	IV	24
CS Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation	IV	24
BAC PRO A Agroéquipement	IV	6
BAC PRO A Conduite et gestion de l'entreprise hippique	IV	6
BAC PRO A Aménagements paysagers	IV	6 et 24
BAC PRO A Technicien conseil vente	IV	24
BAC PRO A Productions horticoles	IV	24
DUT Hygiène sécurité et environnement	III	31f
BTS A Aménagements paysagers	III	24
BTS Viticulture œnologie	III	24
LIC PRO Aménagement du territoire et urbanisme	II	31a
LIC PRO Agriculture biologique : conseil et développement	II	31g
ING Ingénieur génie de l'eau et de l'environnement	I	13l

ALIMENTATION ET AGROALIMENTAIRE	NIVEAUX	CFA
CAP Glacier fabricant	V	21
CAP Boulanger	V	3 - 4 - 11 21 - 22 et 30
CAP Chocolatier confiseur	V	21 et 30
CAP Boucher	V	3
CAP Pâtissier	V	3 - 4 - 21 22 et 30
MC Pâtisserie, glacierie, chocolaterie, confiserie spécialisées	V	21 et 22
MC Boulangerie spécialisée	V	21
MC Pâtisserie boulangère	V	21
MC Employé traiteur	V	23
CTM Boucher charcutier traiteur	V	3 - 21 - 22 et 30
CTM Préparateur(trice) vendeur(se) • option boucherie • option charcuterie traiteur	V	3 - 21 et 22
CAP Poissonnier	V	4
BAC PRO Boucher charcutier traiteur	IV	30
BP Boulanger	IV	3 - 21 et 22
BP Boucher	IV	22
BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur CFA Eschau	IV	21 et 22

BP Charcutier traiteur	IV	21
BM Boulanger	III	21
BM Pâtissier confiseur glacier traiteur	III	21
ARTISANAT D'ART	NIVEAUX	CFA
CAP Doreur à la feuille Ornementaliste	V	21
CAP Facteur d'orgues	V	21a
CAP Art du bijou et du joyau	V	21
CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie	V	21
MC Joaillerie	V	21
CAP Tailleur de pierre	V	4
CAP Arts du bois	V	21
CAP Encadreur	V	21
CAP Ebéniste	V	2 - 7 - 21 et 27
CAP Marbrier du bâtiment et de la décoration	V	4
CAP Tapisserie-tapisserie d'ameublement	V	17 et 27
CAP Tuyautier en orgues	V	21a
CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique	V	32
CAP Arts de la reliure	V	3 et 21
CAP Métiers de la gravure	V	21
BP Métiers de la pierre	IV	4
BAC PRO Artisanat et métiers d'art • option métiers de l'enseigne et de la signalétique	IV	32
BTM Ebéniste	IV	21
BAC PRO Photographie	IV	32

AUTOMOBILES, ENGINES, AÉRONAUTIQUE	NIVEAUX	CFA
CAP Maintenance des matériels • option tracteurs et matériels agricoles • option matériels de travaux publics et manutention • option matériels de parcs et jardins	V	5
CAP Maintenance des véhicules automobiles • option véhicules particuliers • option motocycles	V	1 - 2 - 4 - 7 10 - 22 - 28 22 - 4 - 10 22 - 28 5 - 28
• option véhicules industriels		
MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	V	10
MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	V	28 et 10
CAP Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	V	10 et 28
CAP Construction des carrosseries	V	28
CAP Peinture en carrosserie	V	10 et 28
CAP Réparation des carrosseries	V	28
BAC PRO Aéronautique	IV	32
BAC PRO Construction des carrosseries	IV	28
BAC PRO Réparation des carrosseries	IV	10 et 28

BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles • option voitures particulières	IV	2 - 4 - 10 22 et 28 10 - 28 28
• option véhicules industriels • option motocycles		
BAC PRO Maintenance des matériels • option A agricoles • option B travaux publics et manutention • option C parcs et jardins	IV	5
BTS Maintenance après-vente des engins de travaux publics et de manutention	III	5
BTS Après-vente automobile • option véhicules particuliers • option véhicules industriels • option motocycles	III	10 et 28 10 et 28 28
MASTER Design	I	31e

BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS	NIVEAUX	CFA
CAP Constructeur en béton armé du bâtiment	V	2
CAP Maçon	V	2 - 4 - 11 19 - 22 et 27
CAP Couvreur	V	11 et 27
CTM Zingueur ferblantier	V	19 et 27
CAP Installateur thermique	V	2 - 4 - 11 19 - 22 et 27
MC Maintenance en équipement thermique individuel	V	22
CAP Maintenance de bâtiments de collectivités	V	2 et 27
CAP Installateur sanitaire	V	2 - 4 - 11 19 - 22 et 27
CTM Ramoneur	V	27
BCP Installateur sanitaire et thermique	V	2 - 4 - 19 et 22
CTM Poelier atrier	V	27
CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	V	2 - 19 - 22 et 27
CAP Carreleur mosaïste	V	2 - 19 - 22 et 27
CAP Peintre-applicateur de revêtement	V	2 - 4 - 7 19 et 27
CAP Solier-moquetteste	V	2 - 11 - 22 et 27
CAP Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse	V	2 et 27
CAP Platrier-plaquiste	V	11 - 19 et 27
BCP Peintre applicateur de revêtements	V	2 - 7 et 27
BCP Métallier	V	27
CAP Serrurerie-métallerie	V	1 - 2 - 11 19 - 22 et 27
BCP Installateur en équipements électriques	V	2 et 27
CAP Charpentier bois	V	2 - 11 - 19 et 27
CAP Constructeur bois	V	11 et 27
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	V	1 - 2 - 4 - 7 11 - 19 21 et 27

CAP Menuisier installateur	V	2 - 4 - 7 11 et 27
BCP Menuisier agencier	V	2 et 7
CAP Constructeur de routes	V	19 et 27
CAP Constructeur en canalisations des travaux publics	V	19 et 27
CAP Etancheur du bâtiment et des travaux publics	V	19
BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre	IV	19
BP Maçon	IV	4 et 27
BAC PRO Technicien d'études bâtiment	IV	19 et 27
BP Couvreur	IV	19
BAC PRO Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	IV	27
BTM Installateur de systèmes de génie climatique	IV	2 et 22
BTM Installateur en équipements électriques	IV	2 et 22
BAC PRO Aménagement et finition du bâtiment	IV	19
BP Carrelage mosaïque	IV	27
BTM Peintre en bâtiment	IV	4 - 7 et 27
BAC PRO Ouvrages du bâtiment : métallerie	IV	19 et 27
BP Serrurerie-métallerie	IV	22
BAC PRO Technicien constructeur bois	IV	7
BAC PRO Technicien menuisier agencier	IV	4 et 7
BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés	IV	7
BP Charpentier	IV	2
BP Menuisier	IV	2
BAC PRO Travaux publics	IV	27
BTS Agencement de l'environnement architectural	III	19
BTS Fluides énergies environnements	III	5 - 27
DUT Génie civil	III	31c
LIC PRO Génie civil et construction	II	31c
ING Ingénieur	I	13k

COMMERCE, ÉCONOMIE, GESTION, DROIT	NIVEAUX	CFA
CAP Employé de commerce multi-spécialités	V	7 et 30
CAP Employé de vente spécialisé	V	1 - 3 - 4 7 - 15 - 17 22 - 26 30 et 32
CAP Fleuriste	V	17 et 30
CAP Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	V	10 et 28
BAC PRO Secrétariat	IV	17 et 30
TP Vendeur conseiller commercial	IV	13
BAC PRO Comptabilité	IV	17 et 30
BAC PRO Gestion administration	IV	17 et 30
BP Banque	IV	16
BAC PRO Commerce	IV	1 - 3 - 4 7 - 15 - 22 26 - 30 et 32
BAC PRO Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	IV	30
BAC PRO Services accueil assistance conseil	IV	30
BAC PRO Accueil et relation aux clients et usagers	IV	7 - 14d et 30

BP Fleuriste	IV	17
TP Assistante de direction	III	13 et 13b
BTS Assistant de gestion de PME PMI a référentiel commun européen	III	13 - 13b 13e - 13g 13i et 13j
DUT Gestion des entreprises et des administrations	III	31e
BTS Assistant de manager	III	3 - 13 30
BTS Banque	III	16
BTS Assurance	III	13c et 32
BTS Technico-commercial	III	13 et 27
BTS Technico-commercial biens et services industriels	III	13b
BTS Management des unités commerciales	III	3 - 13 13b et 13f
BTS Négociation et relation client	III	13 - 13j 14d et 30
BTS Commerce international a référentiel commun Europe	III	13h
DUT Techniques de commercialisation	III	31f
DUT Techniques de commercialisation trinationale	III	31f
RNCP gestionnaire d'unité commerciale	III	13 et 13a
BTS Comptabilité et gestion des organisations	III	13 et 30b
DEUST Collectivités territoriales	III	31a
DUT Carrières juridiques	III	31f
LIC PRO Management des organisations	II	31b - 31d 31e
LIC PRO Gestion des ressources humaines	II	31e
LIC PRO Assurance, banque, finance	II	13c - 31a 31f
LIC PRO Commerce	II	31a - 31c 31f
TP Responsable en marketing, commercialisation et gestion	II	13
TP Responsable manager de la distribution	II	13
RNCP Responsable de développement commercial	II	13
LIC PRO Métiers de la comptabilité	II	31d
DCG Diplôme de comptabilité et gestion	II	13 et 31e
LIC PRO Activités juridiques	II	31a
MASTER Management (master 1)	I	31e
MASTER 2 Management • Spécialité gestion opérationnelle et juridique des ressources humaine • Spécialité entrepreneurat en PME • Spécialité management de projet • Spécialité administration des entreprises – Transfrontalier • Spécialité ingénierie d'affaires • Spécialité contrôle de gestion et audit • Spécialité gestion des ressources humaines • Spécialité chargé de clientèle de professionnels	I	31a - 31e
MASTER Administration des entreprises	I	31a
MASTER Maitrise de management M1 gestion	I	31a
MASTER 2 Management	I	31a - 31e
MASTER 2 Administration des entreprises - management organisations de santé	I	31a
MASTER Diplôme de formation internationale à la gestion	I	31a
MASTER 2 Droit des affaires	I	31a

MASTER 2 Marketing et vente	I	31f
MASTER 2 Administration économique et sociale	I	31a
DSCG Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion	I	13 et 31e
MASTER Sciences du médicament	I	33
MASTER 2 Administration économique et sociale	I	31a - 31e
MASTER Management	I	31a
MASTER Droit	I	31e
MASTER Sciences sociales	I	31e

DIMA	NIVEAUX	CFA
DIMA	VI	1 - 3 - 6 10 - 14b 14c - 14d 14e - 14f 19 - 21 - 23 24 - 25 26 - 28 30 et 32

HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME	NIVEAUX	CFA
CAP Agent polyvalent de restauration	V	14a - 30 et 30c
CAP Cuisine	V	13 - 23 et 25
MC Cuisinier en desserts de restaurant	V	23
CAP Services hôteliers	V	25
CAP Restaurant	V	18 - 23 et 25
MC Sommellerie	V	25
BAC PRO Cuisine	IV	2V
BP Cuisinier	IV	18 et 23
BAC PRO Restauration	IV	25
BAC PRO Commercialisation et services en restauration	IV	18 et 25
BP Restaurant	IV	23
MC Accueil-réception	IV	25
BTS Hôtellerie restauration	III	18 et 25
LIC PRO Hôtellerie et tourisme	II	31f
LIC PRO Responsable centre profit tourisme hôtellerie restauration	II	13

INDUSTRIE	NIVEAUX	CFA
CAP Conduite de systèmes industriels	V	29a
CAP Construction d'ensembles chaudronnes	V	11
CTM Fraiseur tourneur et ajusteur monteur	V	21
BAC PRO Electrotechnique énergie équipements communicants	IV	2 - 19 - 27 29b et 29d
BAC PRO Systèmes électroniques numériques	IV	14d et 20

MC Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)	IV	30 et 30a
BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement d'air	IV	5
BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle	IV	1 - 11 29b - 29c et 29d
BAC PRO Technicien d'usinage	IV	4 - 29a 29c et 29d
BAC PRO Technicien outilleur	IV	29a
BAC PRO Plastiques et composites	IV	4a
BAC PRO Pilotage des systèmes de production automatisée	IV	5 - 29a 29c - 29d et 29f
BAC PRO Maintenance des équipements industriels	IV	14b - 29a 29c et 29d
BP Agent technique de prevention et de sécurité	IV	10
BAC PRO Production imprimée	IV	20
BAC PRO Production graphique	IV	20
BTS Electrotechnique	III	29b - 29g et 29i
BTS Systèmes électroniques	III	30a
BTS Contrôle industriel et régulation automatique	III	30a
BTS Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	III	29d
DUT Génie électrique et informatique industrielle	III	31e
BTS Domotique	III	19a
DUT Génie thermique et énergie	III	31f
BTS Environnement nucléaire	III	5
RNCP Gestionnaire en organisation et performance industrielle	III	13a
BTS Assistance technique d'ingénieur	III	29b et 29d
TP Animateur environnement sécurité dans l'entreprise	III	13a
RNCP Animateur qualité sécurité environnement	III	13k
BTS Hygiène propreté environnement	III	15
BTS Communication et industries graphiques	III	20
BTS Maintenance industrielle	III	29a - 29c et 29d
DUT Génie industriel et maintenance	III	31d
BTS Constructions métalliques	III	1
DUT Sciences et génie des matériaux	III	31e
BTS Industries plastiques europlastic a référentiel européen	III	4a et 4b
BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	III	1 et 29h
BTS Etude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux	III	29a
BTS Traitement thermique	III	32
BTS Conception de produits industriel	III	29d - 29i et 32

BTS Industrialisation des produits mécaniques	III	29g
DUT Génie mécanique et productique	III	31e
DUT Mesures physiques	III	31d
LIC PRO Mécanique	II	31e
LIC PRO Biotechnologies	II	31f
LICPRO Industries chimiques et pharmaceutiques	II	31a - 31c 33
LIC PRO Plasturgie et matériaux composites	II	31e
LIC PRO Automatique et informatique industrielle	II	31e
LIC PRO Electricité et électronique	II	31a - 31b
LIC PRO Industrie agro-alimentaire, alimentation	II	31d
LIC PRO Installation équipements industriels international	II	31a
LIC PRO Production industrielle	II	31a
LIC PRO Gestion de la production industrielle	II	31b - 31d 31e
RNCP Responsable de systèmes de management qualité sécurité environnement	II	13a
LIC PRO Sécurité des biens et des personnes	II	31f
LIC PRO Gestion de la production industrielle	II	31d
LIC PRO Energie et génie climatique	II	31f
ING Ingénieur	I	29b - 29e 29j - 29k
MASTER Génie industriel	I	31a
MASTER Mécatronique et énergie	I	31a
MASTER Sciences du médicament	I	33
MASTER 2 Chimie et biologie	I	31a
MASTER 2 Risques et environnement	I	31e

INFORMATION COMMUNICATION FORMATION	NIVEAUX	CFA
DUT Information communication	III	31c
LIC PRO Ressources documentaires et bases de données	II	31c - 31e
LIC PRO Activités et techniques de communication	II	31a - 31c 31e
LIC PRO Techniques et activités de l'image et du son	II	31b
MASTER 2 Education, formation, communication	I	31a
MASTER 2 Langues et interculturelité	I	31a

INFORMATIQUE	NIVEAUX	CFA
RNCP Technicien supérieur en conception assistée par ordinateur	III	13a
BTS Informatique de gestion	III	13
BTS Services informatiques aux organisations	III	13
DUT Réseaux et télécommunications	III	31f
RNCP Développeur intégrateur de solutions intranet, extranet	III	13a
LIC PRO Systèmes informatiques et logiciels	II	31a - 31c 31f
RNCP Chef de projet en informatique	II	13k
ING Ingénieur	I	29e - 29l
MASTER Informatique	I	31a - 31e

NETTOYAGE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	NIVEAUX	CFA
CAP Gestion des déchets et propreté urbaine	V	30
CAP Maintenance et hygiène des locaux	V	30

SANTÉ, SOCIAL, SOINS	NIVEAUX	CFA
CAP Petite enfance	V	3 - 7 15 - 30
CAP Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	V	14e - 30 30c
CAP Ortho-prothésiste	V	17
CAP Podo-orthésiste	V	17
DE Auxiliaire de vie sociale	V	9

DE Aide medico-psychologique	NIVEAUX	CFA
DE Aide medico-psychologique	V	9 et 14d
MC Aide à domicile	V	3 et 14d
CTM Toiletteur canin et félin	V	28

CAP Coiffure	NIVEAUX	CFA
CAP Coiffure	V	3 - 4 - 7 17 - 22 28

CAP Esthétique cosmétique parfumerie	NIVEAUX	CFA
CAP Esthétique cosmétique parfumerie	V	22
MC Coloriste permanentiste	V	4 et 28

DE Auxiliaire de vie sociale	NIVEAUX	CFA
DE Auxiliaire de vie sociale	V	9
DE Aide medico-psychologique	V	9 et 14d

MC Aide à domicile	NIVEAUX	CFA
MC Aide à domicile	V	3 et 14d
CTM Toiletteur canin et félin	V	28

CAP Coiffure	NIVEAUX	CFA
CAP Coiffure	V	3 - 4 - 7 17 - 22 28

CAP Esthétique cosmétique parfumerie	NIVEAUX	CFA
CAP Esthétique cosmétique parfumerie	V	22
MC Coloriste permanentiste	V	4 et 28

BAC PRO Prothèse dentaire	NIVEAUX	CFA
BAC PRO Prothèse dentaire	IV	21
BP Préparateur en pharmacie	IV	15 - 30

BTM Prothésiste dentaire	NIVEAUX	CFA
BTM Prothésiste dentaire	IV	21
DE Moniteur-éducateur	IV	9

DE Technicien de l'intervention sociale et familiale	NIVEAUX	CFA
DE Technicien de l'intervention sociale et familiale	IV	9

BP Coiffure	NIVEAUX	CFA
BP Coiffure	IV	3 - 4 - 17 22 - 28

BP Esthétique cosmétique parfumerie	NIVEAUX	CFA
BP Esthétique cosmétique parfumerie	IV	3 et 22
BTS Opticien lunetier	III	13

BTS Economie sociale et familiale	NIVEAUX	CFA
BTS Economie sociale et familiale	III	9
DE Conseiller en économie sociale et familiale	III	9

DE Assistant de service social	NIVEAUX	CFA
DE Assistant de service social	III	9
DE Educateur spécialisé	III	9

DE Educateur de jeunes enfants	NIVEAUX	CFA
DE Educateur de jeunes enfants	III	9
BM Coiffure	III	17 - 22 et 28

BM Esthéticien(ne) cosmeticien(ne)	NIVEAUX	CFA
BM Esthéticien(ne) cosmeticien(ne)	III	22

SPORT - ANIMATION	NIVEAUX	CFA
BP JEPS	IV	

* spécialité loisirs tout public	NIVEAUX	CFA
* spécialité loisirs tout public		12d - 12g

* spécialité activités physiques pour tous	NIVEAUX	CFA
* spécialité activités physiques pour tous		12e

* spécialité activités équestres	NIVEAUX	CFA
* spécialité activités équestres		12c

* spécialité animation culturelle	NIVEAUX	CFA
* spécialité animation culturelle		12b

* spécialité activités gymniques de la forme et de la force	NIVEAUX	CFA
* spécialité activités gymniques de la forme et de la force		12e

* spécialité animation sociales	NIVEAUX	CFA
* spécialité animation sociales		12d - 12f

* spécialité activités aquatiques et de natation	NIVEAUX	CFA
* spécialité activités aquatiques et de natation		12e

* spécialité éducation à l'environnement vers un développement durable	NIVEAUX	CFA
* spécialité éducation à l'environnement vers un développement durable		12a

DEUST Métiers de la forme	NIVEAUX	CFA
DEUST Métiers de la forme	III	31a
DEUST Sport adapté	III	31a

LIC PRO Activités sportives	NIVEAUX	CFA
LIC PRO Activités sportives	II	31a

TEXTILE, HABILEMENT, CUIR	NIVEAUX	CFA
CAP Métier du pressing	V	17 et 30

CAP Métiers de la mode vêtement flou	NIVEAUX	CFA
CAP Métiers de la mode vêtement flou	V	17
CAP Cordonnier bottier	V	17

CAP Sellerie générale	NIVEAUX	CFA
CAP Sellerie générale	V	17
CAP Cordonnerie multiservice	V	17

RNCP Chef de produits textiles	NIVEAUX	CFA
RNCP Chef de produits textiles	II	13d

TRANSPORT, LOGISTIQUE	NIVEAUX	CFA
CAP Tri, acheminement et distribution du courrier	V	30

CAP Navigation fluviale	NIVEAUX	CFA
CAP Navigation fluviale	V	10
CAP Agent d'entreposage et de messagerie	V	10 et 30

CAP Conducteur routier marchandises	NIVEAUX	CFA
CAP Conducteur routier marchandises	V	8
CAP Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	V	10 et 28

BAC PRO Logistique	NIVEAUX	CFA
BAC PRO Logistique	IV	10 et 30
MC Agent transport exploitation ferroviaire	IV	10

MC Accueil dans les transports	NIVEAUX	CFA
MC Accueil dans les transports	IV	15
BTS Transport et prestations logistiques	III	8

DUT Gestion logistique et transport	NIVEAUX	CFA
DUT Gestion logistique et transport	III	31e
TP Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	III	8

LIC PRO Logistique	NIVEAUX	CFA
LIC PRO Logistique	II	31e
RNCP Responsable en logistique	II	8

MASTER 2 Science du management	NIVEAUX	CFA
MASTER 2 Science du management	I	31e

LES CFA D'ALSACE

1 CFA du Lycée Stanislas

7 rue du Lycée / BP 40143
67163 WISSEMBOURG
Tél. 03 88 54 17 07
cfa.stanislas@ac-strasbourg.fr
www.lycée-stanislas.org

2 CFA du Lycée

Alphonse HEINRICH-Xavier NESSEL
123 route de Strasbourg / BP 50235
67504 HAGUENAU Cedex
Tél. 03 88 53 20 18
ce.0671882g@ac-strasbourg.fr

3 CFA du Lycée André SIEGFRIED

12 rue des Dominicains / BP40234
67504 HAGUENAU Cedex
Tél. 03 88 73 54 55
ce.06717602@ac-strasbourg.fr
www.lyc-siegfried-haguenuau.ac-strasbourg.fr

4 CFA du Lycée Jules VERNE

31 rue Saint-Nicolas / BP 126
67703 SAVERNE Cedex
Tél. 03 88 91 24 22
cfajulesverne.saverne@wanadoo.fr

4a Lycée du Haut-Bar

4 rue Jean de Manderscheid / BP 50108
67703 SAVERNE Cedex
Tél. 03 88 71 22 11

4b Lycée Lazarre de Schwendi

19 route de Turckheim / BP 10
68040 INGERSHEIM
Tél. 03 89 27 92 40

5 CFA du Lycée Paul Emile Victor

Avenue de Gail / BP 202
67211 OBERNAI
Tél. 03 88 47 64 69
cfa.victor@ac-strasbourg.fr
www.lyc.emile-victor-obernai.ac-strasbourg.fr

6 CFA du Lycée Agricole du Bas-Rhin

44 Boulevard de l'Europe / BP 203
67212 OBERNAI Cedex
Tél. 03 88 49 99 20
cfa.obernai@educagri.fr
www.cfa-obernai.ep167.fr

7 CFA du Lycée Schweisguth

Place du Dr François Kretz / BP 182
67806 SELESTAT Cedex
Tél. 03 88 58 07 80
cfa.selestat@ac-strasbourg.fr

8 CFA Transport et Logistique

4 avenue de l'Energie
ZI BISCHHEIM-HOENHEIM
67800 BISCHHEIM
Tél. 03 88 18 65 10
strasbourg@aft.iftim.com
www.aft.iftim.com

9 CFA Régional Sanitaire et médico-social

12 rue Jean Monnet / BP 45
67311 SCHILTIGHEIM Cedex
Tél. 03 88 18 25 61
araassm@ifcaad.fr

10 CFA du Lycée Emile Mathis

1 rue du Dauphiné / BP 9
67311 SCHILTIGHEIM Cedex

Tél. 03 88 18 55 18
ce.0670089H@ac-strasbourg.fr
www.lyc-mathis-schiltigheim.ac-strasbourg.fr

11 CFA Régional des Compagnons du Devoir

2 rue de Wasselonne
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 15 21 00
cfaalsace@compagnons-du-devoir.com

12 CFA des Métiers de l'Animation et du Sport

4 rue Jean Mentelin
BP 95028 / 67035 STRASBOURG Cedex 2
Tél. 03 88 26 94 70
apmsaa@crosa.com
www.form-as.fr

12a ARIENA contacter le n°12

12b CEMEA Strasbourg

(Centre d'Entraînement aux Methodes d'Education Active)
contacter le n°12

12c CFPFA Obernai

contacter le n°12

12d CPCV Est Strasbourg (Centre Protestant de Communication et de vie)

contacter le n°12

12e CREPS Alsace (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Strasbourg)

contacter le n°12

12f IFCAAD Schiltigheim

contacter le n°12

12g UFCV Mulhouse (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs)

contacter le n°12

13 CFA des CCI d'Alsace

Pôle Formation
234 Avenue de Colmar / BP 40267
67021 STRASBOURG Cedex 1
Tél. 03 88 43 08 80
alternance@strasbourg.cci.fr

13a Site de Colmar

4 Route du Rhin / BP 40007
68100 COLMAR Cedex
Tél. 03 89 20 22 20
info@colmar.cci.fr

13b Site de Mulhouse

15 rue des Frères Lumières / BP 2333
68069 MULHOUSE Cedex
Tél. 03 88 35 35 33
cfa@mulhouse.cci.fr

13c IFPASS (Institut de Formation de la Profession de l'Assurance)

contacter le n°13

13d ISTA Mulhouse (Institut Supérieur Textile d'Alsace)

contacter le n°13

13e Lycée André Maurois

contacter le n°13

13f Lycée Henry Meck

contacter le n°13

13g Lycée Saint Jean contacter le n°13

13h Lycées René Cassin-Charles Frey

contacter le n°13

13i CFA du Lycée François-Charles Schweisguth

contacter le n°13

13j CFA Jules Verne contacter le n°13

13k CESI Strasbourg contacter le n°13

13l ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg)

contacter le n°13

14 CFA de l'Enseignement Professionnel Privé d'Alsace (EPPA)

2 rue des Frères 67000 STRASBOURG

14a Apprentis d'Auteuil

Allée d'Athènes 67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 61 51 33

14b Lycée Charles de Foucauld

Allée d'Athènes 67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 18 60 00

14c Lycée Don Bosco de Wittenheim

60 rue d'Ensisheim
68270 WITTENHEIM
Tél. 03 89 52 62 25

14d Lycée Saint Jean de Colmar

3 rue Saint Jean 68000 COLMAR
Tél. 03 89 41 27 18

14e Lycée Sainte Clothilde Strasbourg

19 rue de Verdun
67000 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 45 57 20

14f CFA du Lycée Sainte Thérèse d'Oeringen

4 rue des Alliés
67970 OERINGEN Tél. 03 88 00 82 66

15 CFA du Lycée Jean-Frédéric Oberlin

4 rue de l'Académie
67085 STRASBOURG
Tél. 03 88 21 22 32
www.lyc-oberlin-strasbourg.ac-strasbourg.fr

16 CFA des Métiers de la Banque et de la Finance d'Alsace

6 Grand Rue 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 77 55 ledermann@cfpb.fr

17 CFA du lycée Jean Geiler de Kaysersberg

14 rue des Bateliers
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 14 31 43
cfa.geiler@ac-strasbourg.fr
www.lyceegeiler.com

18 CEFPPA Adrien ZELLER
77 route du Rhin
67400 **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
Tél. 03 90 40 05 10 accueil@cefppa.eu
www.cefppa.eu

19 CFA du Lycée Le Corbusier
5 rue Lixenbuhl
67400 **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
Tél. 03 88 66 87 66
Ce.0672198A@ac-strasbourg.fr
www.lyceelecobusier.com

19a Lycée Louis Couffignal
contacter le n°19

20 CFA du Lycée Gutenberg
22 rue Lixenbuhl / BP 90141
67400 **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
Tél. 03 88 66 81 50
cfagutenberg@estvideo.fr
www.lyceegutenberg.net

21 CFA d'Eschau
21 rue des Fusiliers Marins / BP 30415
67412 **ESCHAU** Tél. 03 88 59 00 80
cfa.eschau@cm-alsace.fr
www.cfa-eschau.fr

21a CFFO Centre de Formation de la Facture d'Orgues
21 rue des Fusiliers Marins / BP 30415
67412 **ESCHAU** Tél. 03 88 59 00 80
cfa.eschau@cm-alsace.fr
www.cfa-eschau.fr

22 CFA Centre Alsace Marcel Rudloff
2 rue des Papeteries 68000 **COLMAR**
Tél. 03 89 21 57 40
cfam-colmar@wanadoo.fr
www.cfa-colmar.cm-alsace.fr

23 CFA des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration
5 rue de la Gare 68000 **COLMAR**
Tél. 03 89 41 17 70
info@cfahotrest-colmar.fr

24 CFA Agricole du Haut-Rhin
8 aux Remparts 68250 **ROUFFACH**
Tél. 03 89 78 73 04
cfa.rouffach@educagri.fr
www.rouffach-wintzenheim.educagri.fr

25 CFA du Lycée Hôtelier Joseph Storck
Rue Jules Ferry / BP 230
68504 **GUEBWILLER** Cedex
Tél. 03 89 74 99 60 cfa.storck@voila.fr
www.lycee.storck.org

26 CFA du Lycée Charles Pointet
5 rue des Tirailleurs Marocains / BP 126
68802 **THANN** Cedex
Tél. 03 89 37 74 02
ce.0681499K@ac-strasbourg.fr

27 CFA du Lycée du Bâtiment Gustave Eiffel
Rue Gustave Eiffel / CS 40240
68704 **CERNAY** Cedex
Tél. 03 89 75 77 67
cfabtp.cernay@yahoo.fr

28 CFA de l'Artisanat
21 rue Joseph Cugnot

68200 **MULHOUSE**
Tél. 03 89 33 18 90 cfaa@cm-alsace.fr
www.cfaa-mulhouse.fr

29 CFAI Alsace
8 rue de la Bourse / BP 1283
68055 **MULHOUSE** Cedex
Tél. 03 89 46 89 90 info@cfaif.fr
www.cfaif.alsace.fr

29a CFAI Alsace Centre de Colmar
31 rue des Jardins 68000 **COLMAR**
Tél. 03 89 21 71 50 colmar@cfaif-alsace.fr
www.cfaif-alsace.fr

29b CFAI Alsace Centre de Mulhouse
22 rue du 57e R.T. 68100 **MULHOUSE**
Tél. 03 89 35 46 00
mulhouse@cfaif-alsace.fr
www.cfaif-alsace.fr

29c CFAI Alsace Centre de Reichshoffen
6 route de Strasbourg
67110 **REICHSHOFFEN**
Tél. 09 60 47 73 80
reichshoffen@cfaif-alsace.fr
www.cfaif-alsace.fr

29d CFAI Alsace Centre de Strasbourg
11 rue Jean Monnet
67201 **ECKBOLSHEIM**
Tél. 03 88 37 33 85
strasbourg@cfaif-alsace.fr
www.cfaif-alsace.fr

29e TELECOM Physique Strasbourg (Illkirch)
contacter le n° 29

29f Centre de Bischwiller (Accueil du Lycée Ch. De Goulden)
contacter le n° 29

29g Centre de Haguenau (Accueil du A. Lycée Heinrich)
contacter le n° 29

29h Centre de Pulversheim (Accueil au Lycée Ch. De Gaulle)
contacter le n° 29

29i Centre de Strasbourg (Accueil au Lycée L. Couffignal)
contacter le n° 29

29j ENSISA Mulhouse
contacter le n° 29

29k INSA Strasbourg (Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg)
contacter le n° 29

29l CFA de l'Association Régionale du CNAM
contacter le n° 29

30 CFA du Lycée Franklin Delano Roosevelt
18 rue de la Tour du Diable
68060 **MULHOUSE**
Tél. 03 89 36 20 90
cfa.roosevelt@estvideo.fr

30a Lycée Louis Amand
3 Boulevard des Nations
68200 **MULHOUSE**
Tél. 03 89 33 47 80

30b Lycée Jean-Jacques HENNER
20 rue de Hirtzbach 68130 **ALTIRKIRCH**
Tél. 03 89 07 57 07

30c Institut SINCLAIR
6 rue de l'Etoile 68460 **LUTTERBACH**
Tél. 03 89 50 73 50

31 CFA Universitaire Alsace
1 rue Alfred Werner 68093 **MULHOUSE**
Tél. 03 89 33 65 90 cfa@uha.fr
www.cfa.uha.fr

31a Université de Strasbourg - Site de Strasbourg
contacter le n° 31

31b Université de Strasbourg - Site de Haguenau
contacter le n° 31

31c Université de Strasbourg - Site d'Illkirch
contacter le n° 31

31d Université de Strasbourg - Site de Schiltigheim
contacter le n° 31

31e Université de Haute Alsace - Site de Mulhouse
contacter le n° 31

31f Université de Haute Alsace - Site de Colmar
contacter le n° 31

31g CFPPA Obernai
44 Boulevard de l'Europe / BP 203
67212 **OBERNAI** Cedex
Tél. 03 88 49 99 29
cfppa.obernai@educagri.fr
www.cfppa.obernai.ep167.fr

32 CFA du Lycée Jean Mermoz
53 rue du Dr Hurst
68300 **SAINT-LOUIS** Cedex
Tél. 03 89 70 22 70
cfa.mermoz@ac-strasbourg.fr
cfa.lyceemermoz.com

33 CFA du Leem (Les entreprises du Médicament) Faculté de Pharmacie
74 route du Rhin 67400 **ILLKIRCH**
Contact : Clément HIAS - Marc HONORE
c.hias@leem-apprentissage.org
m.honore@leem-apprentissage.org
www.leem-apprentissage.org

Témoignages

« Il est important de transmettre notre savoir car l'avenir se construit en avançant sur les expériences du passé. Ma conviction est que nous avons le devoir d'accompagner les jeunes pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser la génération future. Je démontre à mes apprentis qu'il est donné à tous de réussir si la volonté et la persévérance sont là. Voir grandir un jeune apprenti qui rentre dans le monde des adultes et avoir participé à son éducation est pour moi une grande satisfaction. »

Thierry DESTOUCHES
Gérant de l'entreprise SEQUOIA
PAYSAGE à Gungwiller, Lauréat du Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage 2013.

« Ce qui me motive en tant que maître d'apprentissage c'est l'envie de donner un sens à sa vie par un travail plaisant, stimulant, un désir d'évoluer. »

Joseph ROHMER
Maître boulanger, maître pâtissier à Duppigheim, Lauréat du Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage 2013.

« Ce qui me motive, c'est de pouvoir transmettre mon savoir-faire et mon expérience professionnelle afin de donner aux jeunes que je forme toutes les cartes en main pour qu'ils aient un emploi de qualité. »

Michel MARCK
Maître d'apprentissage, Boucherie-Charcuterie HERTZOG à Hesingue, lauréat du Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage 2013

CONTACTS UTILES

> CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE

Service Jeunes et entreprises

SCHILTIGHEIM – 67300
Espace Européen de l'Entreprise
30, avenue de l'Europe
Tél. : 03 88 19 55 81
je.bas-rhin@cm-alsace.fr
www.cm-alsace.fr

COLMAR – 68025 CEDEX
13, avenue de la République
CS 20044
Tél. : 03 89 20 84 50
je.colmar@cm-alsace.fr

MULHOUSE – 68061 CEDEX
12, boulevard de l'Europe
BP 3007
Tél. : 03 89 46 89 00
je.mulhouse@cm-alsace.fr

> CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

STRASBOURG ET BAS-RHIN
10, place Gutenberg
67081 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 90 20 67 68
www.strasbourg.cci.fr

COLMAR CENTRE-ALSACE
1 place de la Gare – BP 40007
68001 COLMAR CEDEX
Tél. : 03 89 20 20 12
www.colmar.cci.fr

SUD ALSACE MULHOUSE
68100 MULHOUSE
8, rue du 17 novembre – BP 1088
Tél. : 03 89 66 71 20
www.mulhouse.cci.fr

> CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ALSACE

Site de Schiltigheim
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome - BP 30022
SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG

Site de Sainte-Croix
11, rue Jean Mermoz - BP 80038
68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
www.alsace.chambagri.fr
apprentissage@alsace.chambagri.fr

> RÉGION ALSACE

Direction de l'Éducation et de la Formation
Service Formation Initiale
1, place Adrien Zeller
67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 67 10 ou (-12)
apprentissage@region-alsace.eu

> SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DES APPRENTIS HANDICAPÉS (S.A.R.A.H)

15, place des Halles 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 23 99 13
www.creaialsa.org





Découvrez toutes les opportunités
d'apprentissage en un clic !

www.apprentissage-alsace.eu



Vous avez la possibilité de :

- › de déposer une ou plusieurs offres :
 - d'apprentissage
 - de stage « découverte d'un métier » (1 à 5 jours),
- › de consulter une CVthèque de candidatures de jeunes français et allemands
- › d'être mis en relation avec des profils correspondant à votre offre
- › de découvrir les dispositifs de l'apprentissage transfrontalier et de Maestr'Al

